

8 mai 1873

révélées sages, car il n'y a pas eu d'accident mettant en cause les navires de la compagnie maritime Allan depuis six ou sept ans. Bien qu'il soit vrai que les bateaux-vapeurs de la Inman effectuent leur voyage très rapidement, les navires d'autres lignes maritimes new-yorkaises, dont les compagnies Williams et Guyon, qui transportent le courrier, n'effectuent pas leur parcours aussi rapidement que les navires canadiens. À plusieurs reprises, le courrier canadien a rejoint l'Angleterre avant la poste en provenance des États-Unis, bien que le navire à vapeur de Portland ait quitté le port deux jours après que le navire américain ne soit parti de New York.

**L'hon. M. FERRIER** déclare que les quilles des nouveaux bateaux de la compagnie Dominion, à laquelle il a fait allusion précédemment, ont été construites depuis la conclusion du contrat avec la compagnie Allan, mais qu'il serait désirable à l'avenir d'avoir deux expéditions hebdomadaires de courrier en partance du Canada; pourquoi ne pas se doter de cet avantage? (*Bravo!*)

**L'hon. M. REESOR** pense aussi qu'il faut encourager d'autres compagnies et instaurer une deuxième expédition hebdomadaire de la poste, en répartissant la subvention à cette fin.

**L'hon. M. WARK** explique qu'on lui a donné lieu de croire qu'une liaison maritime serait établie entre Halifax et Valentia, le port britannique le plus proche, quand le chemin de fer Intercolonial sera terminé, afin de pouvoir profiter des parcours les plus courts possible, surtout l'été. La poste pourrait être expédiée de Québec à Halifax en vingt heures. Il a toujours pensé qu'une grande partie du courrier canadien et américain pourrait être transportée par cette voie, et qu'il devrait y avoir des bateaux-vapeurs rapides, peu chargés, qui traverseraient l'océan en cinq jours.

**L'hon. M. CAMPBELL** : Il faudra sans doute revoir le service postal quand la construction de la voie ferrée permettra à l'Intercolonial de se rendre jusqu'à Halifax.

En réponse à **l'hon. M. LETELLIER de ST-JUST**,

**L'hon. M. CAMPBELL** dit qu'il se réserve le droit de faire décharger le courrier au Bic, si nécessaire. À l'heure actuelle il projette de le faire décharger à Pointe-au-Père, si l'on y termine la construction du quai. Il semble que ce soit le meilleur point de débarquement pour faciliter la livraison du courrier.

**L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST** : On pourrait débarquer le courrier au Bic l'été, ce qui le rapprocherait d'une soixantaine de milles de Québec.

**L'hon. M. SIMPSON** est d'avis qu'il serait juste d'encourager la concurrence.

Le bill est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité qui en fait rapport sans amendement.

**L'hon. M. FERRIER** propose la deuxième lecture du bill pour incorporer la compagnie d'assurance royale canadienne. La motion est adoptée.

**L'hon. M. SIMPSON** présente une pétition de F.C. Capréol demandant que la Chambre l'appuie dans ses efforts pour se faire rémunérer par la compagnie de chemin de fer du Nord pour service rendu.

Sur la motion de **l'hon. M. CAMPBELL**, la séance est levée.